

---

## Grand Genève: une nouvelle étape vers le premier réseau mondial de lieux de travail partagés couvrant l'intégralité d'un territoire

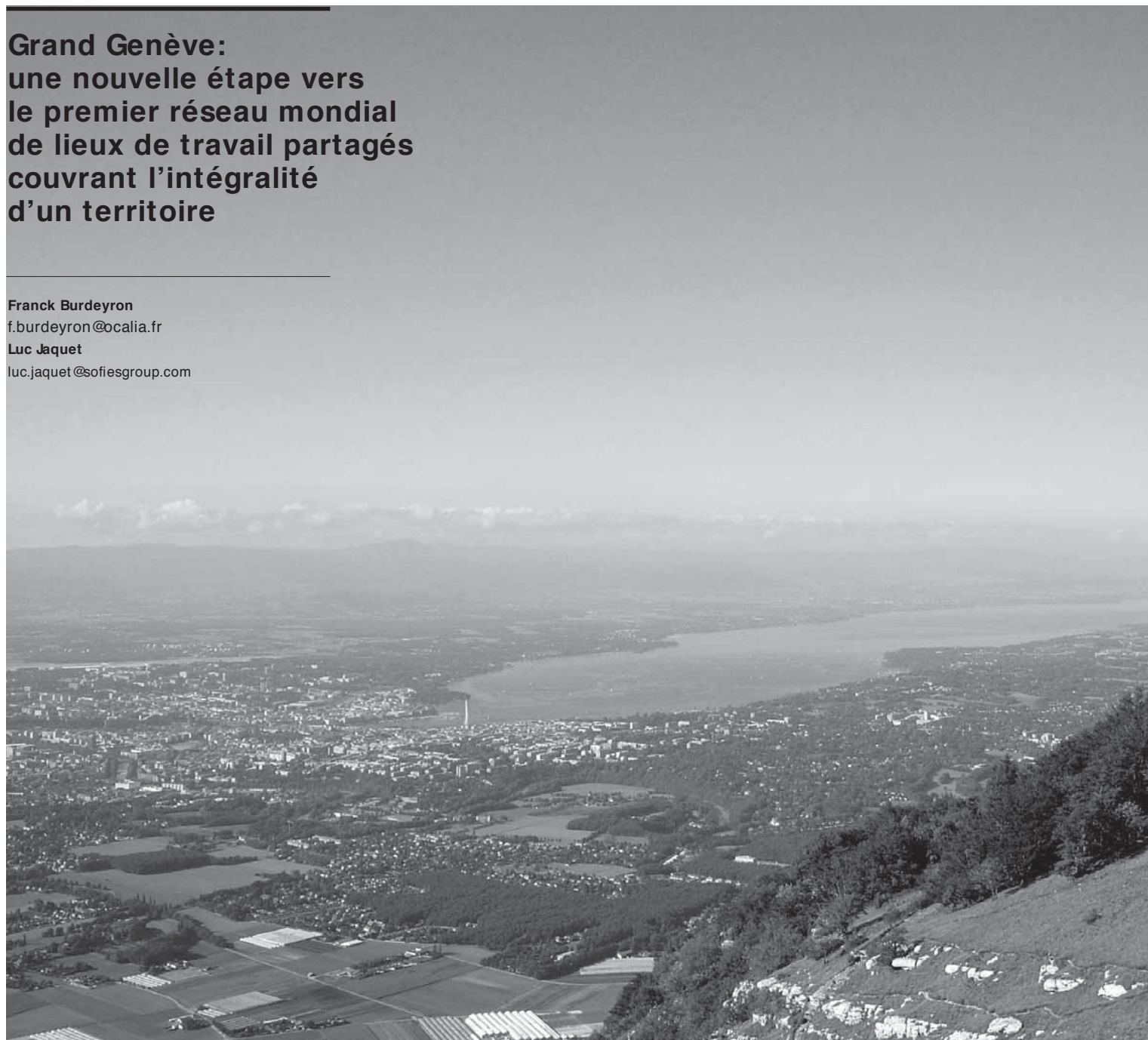
---

**Franck Burdeyron**

f.burdeyron@ocalia.fr

**Luc Jaquet**

luc.jaquet@sofiesgroup.com



---

**Un projet de collaboration transfrontalière Suisse-France a démarré cet été. Il a pour objectif de contribuer à l'émergence d'un réseau de lieux de travail partagés couvrant le territoire du Grand Genève. Ce projet est le prolongement d'une étude qui avait confirmé le potentiel de ces lieux, qui contribuent à réduire la congestion du trafic, stimuler l'entrepreneuriat, améliorer la qualité de vie des travailleurs et créer des lieux économiques ressource sur l'ensemble du territoire.**

---

Ce projet, qui a été validé par le comité de programmation Interreg V France-Suisse à la mi-juin, fait suite à une étude menée de 2013 à 2015, dont le but était d'analyser l'opportunité, pour le Grand Genève, de développer un réseau de lieux de travail partagés (espaces de coworking, centres de télétravail, *fab-labs*, etc.). Alors qu'il existe actuellement un peu plus de 20 espaces de ce type, principalement situés au centre de Genève, l'étude arrive à la conclusion qu'un réseau de 160 à 180 lieux, couvrant l'ensemble du territoire, pourrait avoir des impacts majeurs sur le Grand Genève.

En effet, les espaces de travail partagés s'imposent aujourd'hui comme une alternative avantageuse au bureau traditionnel ou au travail à domicile souvent contraignant, car synonyme d'isolement, de cohabitation avec la famille, etc. Les usagers de ces lieux trouvent, à proximité de chez eux, une place de travail, des équipements partagés (salles de réunions, accès à haut débit, imprimantes 3D, machines-outils, visioconférence, etc.), des services permanents ou occasionnels (animation, formation, secrétariat, accès à l'information, etc.) et un réseau de coopération économique. Le nombre de ces lieux a explosé au cours des dernières années. On peut ainsi dénombrer aujourd'hui plus de 8000 espaces de coworking à travers le monde.



L'étude a tout d'abord permis de démontrer la cohérence de ces lieux de travail partagés avec des enjeux d'importance pour le Grand Genève mais aussi pour la démarche entreprise par le Grand Genève français, l'écocité promue par l'ARC (Assemblée régionale de coopération du Genevois français).

En effet, ces nouveaux espaces permettent aux habitants de limiter les déplacements depuis leur domicile. D'autre part, ils constituent des lieux collaboratifs, vecteurs de réussite et d'innovation pour les entrepreneurs et les jeunes pousses des filières innovantes. Ils permettent également aux employeurs de réaliser des optimisations immobilières en réduisant le pourcentage d'inoccupation de

leurs bureaux, ou en leur évitant d'être obligés d'agrandir leurs locaux en cas de besoin d'espace supplémentaire. Ces derniers peuvent en effet utiliser les lieux de travail partagés comme des extensions permanentes ou temporaires de leurs activités, et peuvent offrir aux employés itinérants la possibilité de travailler dans un lieu plus proche de leurs clients ou partenaires. Ils apportent ainsi des réponses pertinentes aux enjeux de mobilité et de transition énergétique, d'aménagement du territoire et de développement économique.

L'étude arrive à la conclusion qu'il existe deux scénarios possibles: celui du « laisser-faire » et celui de la « rupture ». Si, à l'instar

de ce que l'on observe en France à propos de la question de l'aménagement numérique et de la couverture haut débit des territoires, on n'applique pas une politique publique volontariste, ces lieux resteront cantonnés aux zones les plus denses, laissant à l'écart les zones périphériques et rurales du territoire. L'effet levier attendu, particulièrement en ce qui concerne la réduction des déplacements domicile-travail et les questions d'aménagement du territoire, sera dans ce cas relativement faible.

A l'inverse, une politique volontariste qui permettrait l'émergence d'un réseau maillé de lieux de travail partagés sur l'ensemble des territoires de l'agglomération, y compris les plus éloignés du centre de Genève, aurait des impacts majeurs. Selon ce scénario, plus de 200 lieux pourraient être créés à l'horizon 2025. Ils seraient répartis sur l'ensemble du territoire du Grand Genève et proposeraient près de 7000 places de travail, utilisées par environ 35 000 clients. L'étude estime qu'un tel réseau permettrait, à terme:

→ de réduire de 6%, soit de près de 12 millions, les déplacements annuels vers le centre de l'agglomération, ce qui aurait d'importantes incidences sur les bouchons, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, la qualité de vie et les coûts de déplacement;

→ de créer un nouveau marché économique, estimé à près de 35 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel, pour les investisseurs et les gestionnaires de ces lieux;

→ d'implanter sur l'ensemble du territoire des lieux économiques ressource permettant un accès au très haut débit, à la formation, à des espaces de mise en réseau favorisant l'innovation, à de nouveaux outils de conception de produits, etc.;

→ d'augmenter la compétitivité des entreprises grâce à des optimisations immobilières et à une motivation accrue des travailleurs.

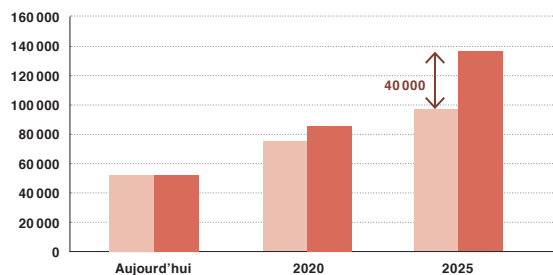
Afin de concrétiser ce scénario ambitieux, un second projet Interreg a été déposé – et validé. Il a été élaboré par les cabinets Ocalia et Sofies et associe le Grand Genève, l'ARC, les cantons de Genève et de Vaud, les communes de Carouge, de Genève, de Lancy, de Nyon, la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), la Chambre de commerce d'industrie et des services de Genève (CCIG), les Communautés de communes du Pays de Gex, du Pays Bellegardien, d'Arve et Salève, du Genevois, du Pays Rochois, de Faucigny Glières, la ville de Thonon-les-Bains et Annemasse Agglomération. Ce nouveau projet prévoit:

→ la stimulation de la demande via des actions de sensibilisation et de communication visant à faire connaître les avantages de ces nouveaux modes de travail et à lever certaines réticences du côté des employeurs, et grâce à un accompagnement de la transformation des pratiques managériales et de l'organisation des espaces de travail;

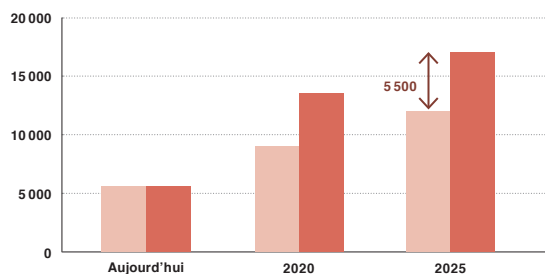
→ le soutien à l'émergence de l'offre à travers la recherche d'investisseurs et gestionnaires potentiels dont les projets seraient facilités grâce à des partenariats public-privé et à une meilleure cohérence et accessibilité à l'offre

## IMPACTS DE CES SCÉNARIOS SUR L'OFFRE ET LA DEMANDE

### Evolution du nombre de télétravailleurs potentiels

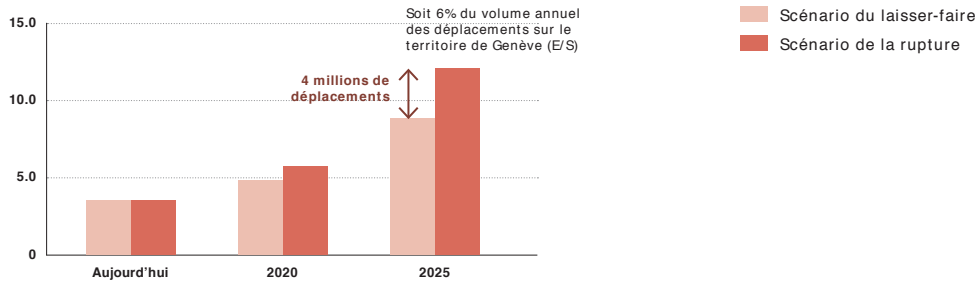


### Evolution du nombre de coworkers potentiels

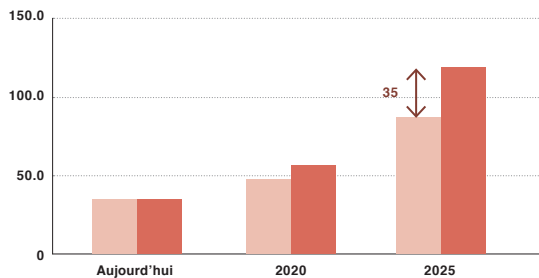


## IMPACTS DE CES SCÉNARIOS SUR LA MOBILITÉ

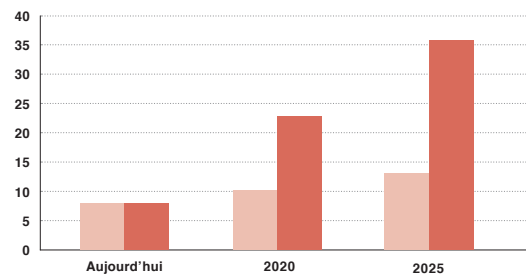
### Nombre annuel de déplacements évités (en millions)



### Nombre de kilomètres de déplacements évités (en millions)



### Evolution du CA annuel potentiel des lieux de travail partagés (en millions euros)



actuelle via des outils fédérateurs (plateforme Internet, application mobile);

→ la mise sur pied d'une gouvernance du réseau et l'animation de l'écosystème, démarche qui ne pourrait être que partenariale et collective et devrait être structurée et animée dans la durée pour voir son succès assuré.

Ces différentes actions devront être finalisées en juin 2018. Une synthèse de l'étude menée en 2014–2015 peut être consultée sur le site consacré au projet.

—

➔ [www.teletravail-geneve.com](http://www.teletravail-geneve.com)



**FRANCK BURDEYRON**, \*1976, fondateur d'Ocalia, président de Code Cluster, enseignant à l'Université Lyon 2, intervient depuis plus de quinze ans auprès des collectivités au sujet de la question de la transition numérique. Impliqué dans de nombreux projets de création de lieux de travail partagés en France, Belgique et Suisse, il accompagne les collectivités, les opérateurs de lieux et les investisseurs dans l'élaboration de leurs projets.



**LUC JAQUET**, \*1981, consultant du cabinet de conseil en durabilité Sofies, est spécialisé en approches collaboratives et en stratégies de développement intégré des zones industrielles et urbaines. Parmi les aspects clefs qu'il traite dans ces stratégies figurent les synergies interentreprises (écologie industrielle) et les nouveaux modes de travail.